

caution aux sessions suivantes" etc., veut dire, "suivantes de l'arrestation", et ainsi l'officier peut justifier l'arrestation faite après les sessions qui suivent la date du mandat. *Mayhén vs. Parker*, 8 T. R. 110; 2 Esp. 683.

A défaut de dispositions statutaires la règle est que quand un mandat est adressé à un officier de paix en particulier il peut être exécuté en tout endroit de la juridiction du juge qui l'a accordé, mais si il est adressé à un officier désigné par son nom d'office, il peut seulement être exécuté dans les limites de son office; (*R. vs. Weir*, 2 D. & R. 444), mais cette autorité peut lui être expressément donnée sur la face du mandat; et quand un mandat est dirigé à tous et chacun des constables dans les limites de la juridiction du juge, cela implique autorité d'agir dans telles limites. *Jones vs. Ross*, 3 Q. B. (Ont.) 328.

Il n'y a aucun doute que le statut donne expressément pouvoir d'exécuter le mandat en tout endroit de la juridiction du juge, quoique en dehors de la place pour laquelle le constable est nommé. 32-33 V., c. 30, s. 20, et c. 31, s. 10.

Le mandat, n'importe comment il est adressé, n'autorise pas l'arrestation en un endroit pour lequel le juge n'a pas juridiction. Ainsi, si un mandat est lancé par un juge d'une cité à tous constables de cette cité, aucune personne ne pourra l'exécuter que les constables de cette cité, et ils ne pourront l'exécuter que dans les limites de la dite cité. *Hoye vs. Bush*, 1 M. & G. 775. A moins, bien entendu, d'une disposition statutaire à cette fin.

"L'officier chargé de mettre le mandat à exécution, dit *Lanctot*, Liv. du Mag. 86, peut arrêter l'accusé 1° dans les limites du district pour lequel le J. de P. qui l'a signé a juridiction; 2° si l'accusé fuit devant l'officier porteur du mandat qui le poursuit, cet officier peut pénétrer jusqu'à une distance de sept milles dans tout district voisin et y arrêter le fuyard sans faire viser ou endosser son mandat. s. 19. c. 30, 32-33 V., et § 9 du c. 31.

"On a traduit en français dans ces statuts les mots "*in case of fresh pursuit*" par ceux-ci: "s'il s'agit d'une nouvelle pour-